

**RECTOR LESAGE  
94 ROUTE DE PIOLANT  
86220 DANGE ST ROMAIN  
FRANCE**

Conformément au Règlement 305/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement Produits de Construction – RPC), ce certificat s'applique au(x) produit(s) de construction :

**Eléments de murs de soutènement en béton**  
*Retaining wall elements*

décrit(s) dans le tableau ci-après,

Type d'élément de mur	Méthode(s) de détermination des propriétés relatives aux exigences essentielles "résistance mécanique et stabilité" et "résistance au feu"	Béton armé (BA) ou béton précontraint (BP) ou béton non armé (B)
Murs cantilever	3	BA
Murs poids	3	BA

destiné(s) à l'usage précisé dans la déclaration des performances établie par le fabricant, mis sur le marché de l'espace économique européen par :

**RECTOR LESAGE  
68058 MULHOUSE CEDEX**

et fabriqué(s) dans l'usine :

**RECTOR LESAGE  
86220 DANGE ST ROMAIN**

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe Z.A de la norme :

**NF EN 15258:2009** et dans les Règles d'application **CE2+/R 21**

sous système 2+, sont appliquées et que

**le contrôle de production en usine répond à l'ensemble des exigences prescrites ci-dessus.**

Ce certificat, délivré pour la première fois le 06 octobre 2015, annule et remplace le certificat renouvelé le 13 septembre 2019 et, sauf annulation ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine lui-même ne sont pas modifiés de manière significative, et au plus tard jusqu'au 09 juin 2024.

Les règles d'application en vigueur ainsi que la liste des certificats délivrés par le CERIB sont tenues à jour sur son site Internet.

Délivré à Epernon, le 09/06/21  
Révision n° 3



Cédric FRANCOU  
Directeur de la direction  
Qualité Sécurité Environnement

---

## **OBSERVATIONS**

---

Le CERIB accuse réception de votre demande d'extension CE en date du 02/06/2021 pour vos murs poids en béton armé déclarés selon la méthode 3.

Le CPU intègre les dispositions pour cette typologie de produits.

Il a été précisé dans nos échanges mail du 31/05, préalables à l'envoi de votre demande, que dans un premier temps la formulation utilisée pour les murs poids sera celle connue du CERIB et utilisée pour la fabrication de vos murs cantilever CE et certifiés NF 532.

En conséquence, le CERIB prononce l'extension de votre certificat CE aux murs poids en BA selon méthode 3.

Cette extension fera l'objet d'une attention particulière lors du prochain audit de surveillance de votre CPU.